



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale
Direction générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle**

Paris, le 7 novembre 2024

Note d'opportunité relative à la révision des diplômes d'Etat du travail social de niveau 6 conférant le grade de licence

*Commission professionnelle consultative cohésion sociale et santé
21 novembre 2024*

Le code de l'action sociale et des familles (CASF) mentionne cinq certifications de niveau 6 conférant le grade de licence : le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES), le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS), le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) et le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (DECESF).

Ces diplômes, apparus progressivement dans le paysage des certifications du travail social (DEASS en 1932 ; DEES en 1967 ; DEEJE et DECESF en 1973 ; DEETS en 1976) ont contribué à la construction du secteur et à la professionnalisation de ses pratiques d'intervention.

Les titulaires de ces diplômes exercent leurs activités dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale notamment, au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ils exercent dans le respect de la définition du travail social inscrite depuis 2017 dans le CASF. Cette définition dépasse le cliché d'une posture relationnelle d'assistance et inscrit l'intervention dans le soutien du pouvoir d'agir des personnes et le développement de leur autodétermination.

Ces diplômes attestent des compétences nécessaires pour exercer une fonction d'accompagnement social ou éducatif auprès de personnes en situation de vulnérabilité. Exerçant au sein d'équipes pluridisciplinaires, ces professionnels participent à la construction de projets personnalisés ou d'actions collectives dans une visée préventive et inclusive.

La présente note caractérise le contexte actuel d'intervention des professionnels (1), précise les enjeux de la démarche de révision (2), apporte des éléments de cadrage sur l'organisation des formations (3), fournit des données statistiques sur les étudiants et des diplômés (4) et précise la conduite des travaux de révision et leur calendrier (5).

1) Les travaux de révision s'inscrivent dans un contexte d'évolution des politiques publiques et de crise des métiers du travail social

Au cours des dix dernières années, le secteur du travail social a été concerné par de nombreuses évolutions institutionnelles. Différentes réformes ont modifié de façon importante les modes de gouvernance des institutions qui emploient les travailleurs sociaux et le type de relation entre les travailleurs sociaux et les personnes accueillies et accompagnées. On peut citer, entre autres :

- Les orientations portées par les politiques publiques qui mettent l'accent sur une évolution des pratiques professionnelles et des formations au regard de la qualité de l'accompagnement et du rôle transversal des travailleurs sociaux dans les politiques de cohésion sociale (accompagnement global, développement du pouvoir d'agir ou facilitation de l'autodétermination des personnes accueillies ou accompagnées, personnalisation de l'accompagnement dans une logique de parcours).
- Le dépassement du modèle d'établissement vers des dispositifs de plateformes de services regroupant et coordonnant divers services complémentaires et modulables qui impose de s'ouvrir sur l'extérieur et de développer les coopérations sur le territoire.
- L'approche inclusive, notamment portée par les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, implique de nouvelles pratiques visant à agir sur l'environnement des personnes, dans une perspective davantage préventive que protectrice.
- Le développement de nouvelles fonctions telles que, les coordinateurs de parcours, peut opérer des glissements de fonctions dans certaines organisations.

Ces reconfigurations redéfinissent les critères d'action, les pratiques et les attendus de compétences et viennent interroger directement la professionnalisation des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, ce contexte de profond changement s'inscrit dans une conjoncture marquée par une pénurie de professionnels, qui se traduit par des difficultés majeures de recrutement dans tous les secteurs et par une désaffection des jeunes générations, qui se détournent des écoles de formation ou abandonnent en cours de formation ou lors des premières années d'exercice professionnel.

Dans le livre Blanc du travail social, le Haut conseil du travail social pose un diagnostic multidimensionnel partagé et livre les diverses propositions qui alimenteront les travaux de révision. En particulier :

- il positionne le sens et la qualité du travail dans ses organisations au centre de l'enjeu de l'attractivité des métiers du lien et de l'accompagnement ;
- il consacre l'innovation sociale comme levier d'attractivité ;
- il interroge l'effet des transitions numérique, démographique et écologique sur le travail social d'aujourd'hui et de demain

2) Les enjeux de la démarche de révision

La transformation de l'offre médico-sociale et sociale implique de soutenir de nouvelles compétences professionnelles. Les enjeux de la révision sont multiples et portent, outre la recherche de l'adéquation emploi-formation, sur les leviers d'accompagnement de la trajectoire professionnelle des diplômés. Tout au long de la démarche, la DGCS sera vigilante pour :

- Rompre avec la logique de silo qui déterminait jusqu'à présent les travaux de révision de chacun des diplômés d'Etat et appréhender dans leur ensemble les cinq diplômés pour assurer leur cohérence et leur complémentarité.
- Dégager la singularité de chacun des métiers et diplômés, en distinguant leurs pratiques spécifiques d'intervention.
- Adapter les référentiels aux évolutions actuelles des activités et des compétences mais également anticiper les compétences nécessaires pour répondre aux enjeux futurs des différents métiers notamment en lien avec la transition écologique, démographique et numérique.

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation en rédigeant de la manière la plus explicite et la plus compréhensible possible l'ensemble des compétences qui rend compte de la complexité des savoirs faire et savoirs être mobilisés par les professionnels en vue de favoriser l'appropriation du contenu des référentiels par les personnes qui manifestent un intérêt pour s'orienter vers ces métiers.
- Soutenir le développement des compétences très singulières et constitutives des métiers de l'accompagnement et du lien en inscrivant une compétence en lien avec la démarche éthique et réflexive qui permet aux intervenants de veiller simultanément au respect des principes d'action de travail social, à la pertinence des actes qu'ils posent, ainsi qu'à la mobilisation de ressources adéquates pour réaliser un travail social de qualité et qui n'empiète pas sur leur propre santé.
- Conserver le caractère généraliste de la formation pour permettre aux diplômés d'évoluer dans différents champs et auprès d'une diversité de personnes.
- Réinterroger le sens, le rythme, le séquençage et les modalités de la formation pratique en milieu professionnel pour l'ajuster entre autres, aux exigences attachées au développement de l'alternance dans les formations du travail social et valoriser l'engagement étudiant.
- Ouvrir plus largement les formations à la mobilité internationale et organiser un système de reconnaissance des acquis à l'étranger dans le cadre de la certification.
- Organiser les cinq diplômes d'Etat dans le modèle d'architecture renouvelée homogène et cohérent autour de quatre blocs de compétences dont certains seront communs aux cinq certifications.
- Assurer, en lien avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la qualité des formations notamment au regard des exigences du grade de licence.
- Faciliter les parcours professionnels par la création de correspondances entre les diplômes d'Etat du travail social et les certifications en proximité telles que celles du secteur de l'animation par exemple. Ces correspondances accorderont selon le cas, des allègements de formation ou des dispenses de formation et d'épreuves de certification et seront de nature à accélérer les périodes de transitions professionnelles pour les professionnels qui souhaitent se reconverter.

3) L'organisation des formations

Ces cinq diplômes d'Etat sont organisés par des décrets et des arrêtés publiés en août 2018 consécutivement à une révision d'ampleur décidée dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social et du développement social. Cette révision concilie les exigences de diplômes professionnels et celles du grade de licence introduisant notamment, des contenus de formation portant sur l'initiation à la recherche, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques numériques.

Les formations sont organisées dans le cadre d'un conventionnement avec un établissement universitaire.

Les diplômes sont accessibles par la voie de la formation initiale, de la formation continue, en alternance et par le dispositif de validation des acquis de l'expérience. Les premières promotions ont été diplômées en 2021.

A l'exception du DECESF, ces formations sont des formations longues dont l'amplitude varie, selon le diplôme, de 3 160 heures à 3 560 heures. La part de la formation en milieu professionnel est conséquente ; elle représente la moitié de la durée totale de la formation pour le DEASS à près des deux tiers pour le DEETS. Le DECESF est quant à lui organisé sur une amplitude de 1 100 heures dont la moitié se déroule en milieu professionnel.

La formation est organisée autour de huit blocs de compétences dont quatre blocs de compétences communs aux cinq diplômes d'Etat. Ces derniers sont délivrés conjointement par le préfet de région et par le recteur de région académique. Ils sanctionnent un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens.

4) Eléments statistiques sur les étudiants et les diplômés

Les données de l'enquête sur les formations aux professions sociales, réalisée chaque année par la DREES, mettent en exergue sur la période 2018- 2022 :

- **Une surreprésentation des femmes dans les formations.** A l'instar de l'ensemble des diplômes du travail social, la part des femmes inscrites en formation est prépondérante. En 2022, elles représentent 97 % des candidats en formation EJE, 93 % des candidats préparant le DEASS, 88 % des candidats préparant le DECESF, 79 % des candidats préparant le DEES et 58 % des candidats préparant le DEETS.
- **Une relative stabilité du nombre total d'étudiants inscrits en formation mais des écarts d'attractivité selon le diplôme.** Ces formations accueillent 30 490 étudiants en 2022 (+ 1 343 étudiants comparativement à 2018). Ils représentent près de 6 étudiants sur 10 inscrits en formation préparant à l'un des treize diplômes d'Etat du travail social.

L'évolution du nombre total d'étudiants inscrits en formation est néanmoins à nuancer selon le diplôme. Ainsi, les effectifs en formation préparant le DEASS (7 529 en 2018 contre 7 081 en 2022) et le DEETS (490 en 2018 contre 402 en 2022) reculent respectivement de 6 % et 18 %. Ce constat s'explique en partie par l'augmentation des abandons de formation qui interviennent majoritairement au cours de la première année de formation préparant à ces diplômes.

Comparativement, les effectifs en formation préparant le DECESF (1 753 en 2018 contre 1 855 en 2022), le DEES (13 684 en 2018 contre 14 595 en 2022) et le DEEJE (5 691 en 2018 contre 6 557 en 2022) enregistrent une hausse respective de 6 %, 7 % et 15 %.

Une augmentation du nombre de diplômés à mettre en corrélation avec la forte mobilisation du dispositif de validation des acquis de l'expérience. Sur la période 2018-2022, le nombre total de diplômés (certification par la voie de la formation ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience) augmente de 7 %.

En 2022, 3 diplômes sur 10 sont obtenus après un parcours de validation des acquis de l'expérience. De fait, le léger recul des certifications par la voie de la formation (- 2 %) est largement compensé par le nombre de candidats diplômés après un parcours de validation des acquis de l'expérience (+ 40 %).

5) La conduite des travaux de révision et le calendrier

La démarche de révision, pilotée par la Direction générale de la cohésion sociale en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a été initiée en octobre 2024. L'entrée en vigueur des référentiels révisés du DEES, du DEASS, du DEEJE, du DEETS est prévue au 1^{er} septembre 2026. Les référentiels révisés du DECESF entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2028.

Les travaux mobiliseront d'une part, la démarche d'analyse de l'activité et d'autre part, les résultats du bilan de mise en œuvre des formations. Ce bilan portera une dimension quantitative et qualitative permettant :

- d'analyser la pertinence du cadre réglementaire défini en 2018 pour ces diplômes
- de dresser un état des lieux du système actuel de formation et de certification
- de formuler des hypothèses d'évolution à considérer lors des travaux de révision

La démarche d'analyse de l'activité sera réalisée auprès de professionnels en exercice, titulaires des différents diplômes, d'employeurs, de représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, de représentants des organisations professionnelles du secteur.

Les personnes interviewées représenteront différents secteurs d'activités et différentes régions du territoire dont l'Outre-mer.

Par ailleurs, des groupes de travail mobilisant l'expertise de représentants des certificateurs, des formateurs et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche seront organisés à l'étape d'analyse du système de formation et de certification et de définitions des orientations portées dans le cadre de la révision.

La CPC cohésion sociale et santé sera régulièrement informée de l'avancée des travaux et sera associées à des temps de travail notamment, à l'étape d'élaboration des référentiels d'activités et de compétences.

Le séquençement des travaux est le suivant :

4ème trimestre 2024

- Conduite de la démarche d'analyse de l'activité associant des professionnels en exercice, des employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des organisations professionnelles du secteur
- Analyse du système de formation et de certification avec des représentants d'organismes de formation, de certificateurs et de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Rédaction des référentiels d'activités et de compétences

1er trimestre 2025

- Organisation de groupes de travail associant les personnes interviewées et les membres de la CPC pour consolider l'écriture des référentiels d'activités et compétences en cours de révision
- Organisation de groupes de travail associant des représentants des formateurs, des certificateurs et des représentants de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour élaborer les référentiels de certification et de formation
- Rédaction des textes réglementaires
- Point d'étape auprès de la CPC

2ème trimestre 2025

- Définition des passerelles avec d'autres certifications
- Etude d'impact de la réforme
- Présentation des textes devant les instances consultatives

3ème trimestre 2025

- Publication des textes réglementaires
- Inscription des diplômes au RNCP
- Paramétrage de la plateforme Parcoursup